

Paris, Espace Bernanos, 6 mai : "Culture de mort : un choix irréversible ?"

Depuis le début de la vie jusqu'à la fin de vie, en passant par la naissance et le mariage, toutes les étapes de la vie humaine font l'objet d'une course à la transgression légale qui semble s'accélérer. Quarante ans après la loi Veil, deux ans après la loi Taubira sur le "mariage pour tous", la puissance publique se fait de plus en plus le maître de la vie et de la mort. Même la différence sexuelle ne doit pas lui résister. Comment lutter contre cette course démentielle à la chosification de l'homme, qui s'opère désormais le plus souvent en catimini, dans le cadre d'amendements à des lois fourre-tout, avec une facilité déconcertante ?

La liste des mesures visant à faciliter ouvertement l'avortement adoptées par le vote de la dernière loi Santé à l'Assemblée nationale (10 avril) glace le sang : suppression du délai de réflexion pré-IVG, délivrance de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes, établissement de quotas d'IVG dans les établissements de santé... Ce texte, qui a pour ambition finale d'étatiser davantage le monde de la santé sans concertation avec le corps médical, a prévu également l'accès sans condition à la «contraception d'urgence» pour les mineures, l'élargissement du champ d'expérimentation sur l'embryon, la possibilité de prélèvements d'organes des défunts sans autorisation des familles et la généralisation des salles de shoot... Comment ne pas être effrayé par cette fuite en avant obligatoire de la culture de mort ?

Mais ce fut auparavant l'adoption par les députés d'une résolution parlementaire reconnaissant l'avortement comme un droit fondamental (26 novembre), l'adoption de la loi Claeys-Leonetti consacrant un "nouveau droit à mourir" par sédation profonde et terminale (17 mars), la censure du CSA sur la liberté d'expression des trisomiques à propos de la grossesse (25 juin). Et s'agissant du recours aux mères porteuses, faut-il parler du refus du gouvernement de condamner le recours à la GPA à l'étranger (4 décembre), conséquence directe de la loi Taubira ouvrant le mariage aux personnes de même sexe ?

François Billot de Lochner, président de la Fondation de Service politique et du collectif France-Audace, recevra trois éminents spécialistes de la défense de la vie humaine, réputés pour leurs compétences et leur combativité :

"

Julie Graziani, porte-parole du collectif Ensemble pour le bien commun.

Aude Mirkovic, maître de conférences en droit privé et auteur de [*PMA-GPA, Après le mariage pour tous, l'enfant pour tous ?*](#) (ed. Téqui 2014),

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme-Lejeune.

"

Tous trois répondront aux questions des participants sur les meilleurs moyens de renverser la tendance de cet emballement mortifère, libertaire et liberticide.

05/05/2015 19:00 21:00 Paris, Espace Georges-Bernanos Entrée libre 4 rue du Havre Paris IXe

0,00 €

	Montant	Nbre de places	total
: Gratuit			Gratuit
	TOTAL		0 €

Non